



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Renouvellement
de la convention avec Initiative
Nice Côte d'Azur pour 2022

Décision n° 22 07 04

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Michel Lottier par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Noël Albin par Monsieur Alain Alessio, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Béatrice Ellul, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

Absent non représenté : Monsieur Gérard Saramito

Mme Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Michel Calmet, Vice-président chargé du développement économique, rappelle que, par délibération n° 21 07 06 en date du 15 juillet 2021, la Communauté de Communes a renouvelé pour 2021 la convention passée avec l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) qui a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement des projets de création ou de reprise d'entreprises avec le but de les rendre pérennes.

Cette convention prenant fin, et au vu du bilan des actions menées par INCA, le Vice-président propose de la renouveler pour l'année 2022 sur la base d'une participation financière de la Communauté de Communes de 6 000,00 € annuels.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

Vu la compétence « développement économique » telle que définie dans l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes ;

- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'association « Initiative Nice Côte d'Azur », telle qu'annexée à la présente délibération ;

AR Prefecture

006-240600593-20220705-CC220704-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

- Décide d'allouer à l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » une participation financière d'un montant de 6 000,00 € pour l'année 2022.

Décision n° 22 07 04

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Mme Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

